

Les types de discours scientifique

Afin de mieux définir les discours scientifiques, il convient de les opposer aux "discours ordinaires" et aux "discours produits en milieu professionnel". Ces discours peuvent recouvrir différents types et domaines tels que les colloques et les communications scientifiques, ou encore les manuels de formation.

Les tendances actuelles dans l'analyse des discours s'intéressent à l'aspect discursif plus qu'à l'aspect terminologique. À cet effet, H. Portine définit les "langues de spécialité" comme « *des pratiques langagières (ou discours) différenciés de la même langue* ». C'est la diversité dans l'usage qui qualifie la langue de spécialité. C'est pourquoi certains chercheurs préfèrent parler de "langues spécialisées" car la première appellation a tendance à exclure les textes à l'usage des non-spécialistes, en faisant la différence entre les experts spécialistes et les utilisateurs de cette langue, autrement dit entre les initiés et les non-initiés du domaine. Ce revirement épistémologique en allant de la terminologie à la didactique du français de spécialité dans le cadre de l'analyse du discours rend l'expression "discours spécialisés" plus ouverte.

En se référant aux travaux d'Anne-Marie Loffler Laurian, Jean-Pierre Cuq distingue six types de discours : le discours scientifique spécialisé, le discours de semi-vulgarisation scientifique, le discours de vulgarisation scientifique, le discours pédagogique, le discours de type mémoire ou thèse et le discours officiel.

- **Le discours scientifique spécialisé** : il est lié à la recherche, à l'enrichissement et à la diffusion des connaissances. Il est produit par un chercheur ou un spécialiste dans un domaine qui s'adresse à un chercheur ou à un technicien dont le domaine de référence est le même. Le message qui relève de la spécialité de l'émetteur, et assez largement de celle du récepteur, ne doit pas poser à celui-ci de problèmes. Le support utilisé pour ce genre de discours est la revue spécialisée à diffusion restreinte
- **Le discours de semi-vulgarisation scientifique** : le discours de semi-vulgarisation est produit par un chercheur qui désire exposer les résultats de ses travaux à ses pairs de la communauté scientifique pour le besoin de reconnaissance des travaux de recherche. Il s'adresse donc à un public universitaire (d'autres spécialistes du même domaine). Le support le plus répandu est celui de la revue.

- **Le discours de vulgarisation scientifique** : un discours qui s'attache à informer et qui est produit par un journaliste spécialisé dans un domaine scientifique, qui s'adresse au grand public (des non-spécialistes mais curieux de l'activité scientifique). Le support utilisé pour ce genre de discours est un journal ou un périodique (articles de revues spécialisées dans la vulgarisation) d'un accès facile, etc. ; il est généralement illustré de photos ou de dessins contrairement aux genres du discours précédents qui sont appuyés sur des graphiques ou schémas.
- **Le discours scientifique pédagogique** : un discours de la recherche comme celui de la vulgarisation qui a pour objectif la transmission des connaissances. Il est produit par un enseignant qui l'adresse à un étudiant en formation dans le domaine ou à un élève (un lycéen) qui peuvent être de futurs spécialistes. Le support utilisé est généralement un ouvrage relevant du domaine ou un manuel scolaire.
- **Le discours de type mémoire ou thèse** : il est produit par un étudiant se spécialisant dans un domaine à destination d'un jury de spécialistes du même domaine ou de domaines voisins. Il est généralement codifié ou à diffusion restreinte, et obéit à des normes que les étudiants doivent suivre durant leur cursus de formation.
- **Le discours scientifique officiel** : il est produit par un groupe de chercheurs ou d'experts ou bien par leur propre administration (produit dans un cadre administratif et il n'a pas de but didactique comme le discours pédagogique ou de semi-vulgarisation), et il s'adresse aux instances concernées par la spécialité à travers un support que l'on peut qualifier de fonctionnel (sous la forme d'un rapport bref, un formulaire, etc. souvent codifiés). Ce discours a pour fonction de communiquer une information mais aussi d'obtenir une réponse en retour.